

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

32**

**Nombre de votants :

32**

**Date de convocation :
13 décembre 2019**

**Date d'affichage :
26 décembre 2019**

L'AN deux mille dix-neuf, le **19 décembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL (à partir de la question n° 2), M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET (à partir de la question de la question n° 4), Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU (à partir de la question n° 4), RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 3

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Françoise LAFOND

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 3

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

<> <> <> <>

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2019**

QUESTION N° 28

OBJET : Partenariat avec l'association « Le Champ des Notes » : convention 2019 – 2021

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 4 décembre 2019.

L'association Le Champs des notes propose depuis de nombreuses années, avec la salle de spectacle *La Puce à l'Oreille*, une programmation de musiques actuelles, qui contribue largement à la richesse et la diversité de l'offre dans le paysage culturel riomois.

En vue de promouvoir et de conforter cette offre, de mieux la valoriser dans sa complémentarité avec la saison Accès Soirs, de susciter des partenariats ciblés notamment avec l'école de musique ou encore de favoriser l'accompagnement de groupes de musique en émergence, des conventions triennales ont été signées avec cette association portant sur les saisons 2015-2016 ; 2016-2017 puis 2017-2018 ; 2018-2019. Les résultats probants, amènent à souhaiter prolonger cette collaboration, pour partie sur des axes similaires (diffusion artistique ; pratiques amateurs) ; pour partie sur de nouveaux axes (travail sur les publics).

Une nouvelle convention, portant sur les saisons 2019-2020 et 2020-2021 est donc proposée. Celle-ci a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre la Commune de Riom et l'association, les projets communs et le soutien apporté par la Commune.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Le Champs des Notes et autoriser le Maire ou son représentant à la signer.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 décembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL